

Compte rendu du CEVU du 18 avril 2005

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 décembre 2004 et du 29 mars 2005

Approuvé

2. Election du vice-président

Le vice président est un représentant des étudiants, interlocuteur privilégié entre l'administration et les étudiants.

A l'issu de trois tours, c'est M. Nicolas Haese qui a remporté la vice-présidence, après qu'Assas.net se soit désisté en sa faveur.

3. Désignation du représentant des élus étudiants au FSDIE

Alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants, le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) sert à soutenir financièrement des projets d'étudiants ou d'associations étudiantes, dans des domaines très variés (culturel, sport, bénévolat étudiant...)

A l'issu de 2 tours, c'est M. Laurent Houarner (UNI) qui a été désigné.

4. Avis sur le calendrier de l'année universitaire 2005-2006

Le calendrier a été approuvé, la prochaine rentrée universitaire aura lieu le 26 septembre 2005. Ainsi, la semaine de révisions après Noël est préservée.

Certains professeurs ont fait remarquer que le problème constant et récurrent de l'allongement de la durée de la période scolaire, rognant un peu plus chaque année sur la place laissée à la recherche.

5. Avis sur le dispositif entourant l'attestation du niveau de langue

Le système d'enseignement des langues à Paris II est sur le point d'être refondu, permettant à terme d'offrir un enseignement de langues tout le long du cursus universitaire.

Dès la rentrée prochaine, les étudiants ne bénéficieront plus de 2 heures de travaux dirigés en Licence 2 (ex-DEUG 2), mais d'1 heure 30 hebdomadaire.

En contrepartie, le crédit d'heures ainsi gagné sera effectué en Licence 3 (ex-Licence). Ainsi, en Licence 3, les étudiants bénéficieront également d'1 heure 30 de TD par semaine.

Le système d'enseignement de langue en Licence 3 sera dans un premier temps facultatif (accordant comme à l'heure actuel un crédit de 3 points maximum), avant de devenir à terme obligatoire.

A l'issu de ces deux ans, les étudiants obtiendront, s'ils le passent avec succès, une certification de leur niveau de langue, qui sera reconnu au niveau européen.

Un système de cours et d'annales corrigées en ligne sera également mis à la disposition des étudiants.

Malgré ces efforts considérables, le Conseil a souhaité marquer sa détermination pour que l'enseignement des langues devienne l'une des principales priorités de l'Université.

Plusieurs associations, parmi lesquelles Assas.net, ont demandé à ce que puisse être

ultérieurement examinée la possibilité de dispenser à l'Université des cours de droits en langue étrangère.

6. Avis sur la grille de transposition des notes concernant les étudiants allemands inscrits en vue de l'obtention de la Maîtrise Droit de Paris 2

Adopté

7. Avis sur l'accord exécutif de collaboration en matière d'enseignement entre l'Université et la Faculté de droit de l'Université de Rome "La Sapienza" pour mettre en place un double diplôme en droits français et italiens

Le Conseil est favorable à ce projet. Les étudiants passeront 3 ans dans leur Université d'origine, puis 2 ans dans l'Université d'accueil. En tout, vingt étudiants pourront bénéficier de cette formation (10 pour l'Italie, 10 pour la France).

8. Enfin, il a été décidé d'examiner au plus vite, éventuellement lors d'un prochain conseil, la question du sport à Assas. En effet, face à des difficultés financières, le devenir de l'association sportive est incertain.